

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes municipales, sous la présidence de Madame **Lucie VAILLANT**, Maire, en suite de la convocation envoyée par courrier, le 07 février 2025, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : **Lucie VAILLANT, Auzenda BAJEUX, Damien FRENOY, Thérèse DELFORGE, David VANDEVILLE, Frédérique DRUMÉZ, Michel GUENEZ, Jocelyne CARTON, Bruno NAULIK, Philippe DUPRIEZ, Jean-Michel DELVAL, Caroline BREDEL, Céline DUFLOS, Philippe BRIQUET, Karine STIEVENARD, Dominique BEN, Mehdi HENNICHE,**

Absents Excusés :

Monsieur **Emmanuel LECLERCQ** qui donne procuration à Madame **Auzenda BAJEUX**
Madame **Ludivine BOUTRY** qui donne procuration à Monsieur **Dominique BEN**

Monsieur **Jean-Michel DELVAL** est élu secrétaire de séance

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants	Transmis en Sous-Préfecture le	Affiché le
19	2	17	14/02/2025	14/02/2025

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 DECEMBRE 2024

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	
Abstention	2

DELIBERATION N° 001 CRÉATION D'UN GROUPE SCOLAIRE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES CHOIX DES ENTREPRISES

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres concernant la construction d'un parking pour le groupe scolaire, 3 entreprises ont répondu à l'annonce.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 31 janvier 2025, puis d'une analyse des offres par le cabinet ATELIER ALTERN (27 rue du Maréchal Lyautey - Tour C2/A 181 - 59370 MONS-EN-BAROEUL) chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 février 2025 à 14 h 00 et a procédé au choix des candidats selon les critères fixés dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

Le rapport d'analyse des offres a abouti à un classement des offres comme suit :



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

Gros œuvre & Paysage	PRIX H.T	CLASSEMENT
EIFFAGE	392 919,40 €	3
EJL	312 993,96 €	1
TPRN	342 685,50 €	2

Le conseil Municipal est appelé à approuver le choix de la commission d'appel d'offres

Résultat du vote :

Pour	19
Contre	
Abstention	

DELIBERATION N° 002
DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (ZAENR) DANS LE CADRE DE LA LOI
D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (APER)
BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT
DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

Madame Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 02 décembre 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du lundi 09 décembre 2024 à 09h00 au lundi 13 janvier 2025 à 17 h00 soit 29 jours sur le site internet.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

une consultation par voie électronique a été organisée du lundi 09 décembre 2024 à 09h00 au lundi 13 janvier 2025 à 17 h00 soit 29 jours.

Le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

0 personne ayant consigné des observations sur le registre.

0 personne et de contribution reçue via la consultation électronique

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 02 décembre 2024 sont validées et jointes en annexe.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à Douaisis Agglo, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,

précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Résultat du vote :

Pour	18
Contre	
abstention	1

DELIBERATION N° 003

FIXATION DES TARIFS DU NOUVEAU COLUMBARIUM DU CIMETIERE

Madame le Maire rappelle que la dernière délibération ayant pour objet les tarifs des columbariums date du 27 novembre 2002 et fixe le prix d'une case de 4 urnes à 700 €.

Depuis le mois de décembre 2024, de nouveaux columbariums ont été installés. Ces derniers peuvent accueillir 1 case de 2 urnes.

Madame le Maire propose aux membres présents de fixer un tarif pour une case au columbarium à 500,00 € pour une durée de 50 ans.

Résultat du vote :

Pour	19
Contre	
Abstention	



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° 004 DEMANDE DE SUBVENTION (AMP) POUR L'INSTALLATION DE 2 RADARS PEDAGOGIQUES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Département du Nord, au titre des amendes de police en vue d'effectuer des travaux pour la mise en place de 2 radars pédagogiques dans le but de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse et la sécurité routière.

Le coût estimatif de l'aménagement s'élève 3 323,28 € H.T.

Le plan de financement se présente comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

<i>Financement</i>	<i>Montant H. T. de la subvention</i>	<i>Date de la demande</i>	<i>Taux</i>
Demande AMP	2 492,46 €	03 février 2025	75 %
Sous-total (total des subventions publiques)	2 492,46 €		75 %
Participation du demandeur : autofinancement	830,82 €		25 %

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Nord, au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025 pour l'opération susvisée ;

AUTORISE Madame le Maire à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Résultat du vote :

Pour	19
Contre	
Abstention	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 49

Le Maire,

Lucie VAILLANT

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELVAL